



Projet de loi de finances 2021 : un amendement pour sauver les médecins de l'éducation nationale.

L'Assemblée nationale étudie en ce moment le projet de loi de finances 2021.

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure, inlassable défenseure de la médecine scolaire, reprend les conclusions et préconisations du rapport de la Cour des comptes de mai 2020 et dépose un amendement qui sera examiné dans les jours qui viennent par l'Assemblée nationale.

Avec vingt autres député·es, elle propose d'abonder l'action n°02 « santé scolaire » du programme n°230 « Vie de l'élève » de 3 millions d'euros pour la revalorisation indemnitaire des médecins de l'éducation nationale.

Le SNMSU-UNSA Éducation et le SNAMSPEN-Sgen/CFDT ont réagi en urgence et en commun d'abord par une lettre envoyée par mail à tou·tes les député·es ([à lire ici](#)), puis aujourd'hui par un communiqué de presse ([à lire ici](#)).

Le vote de cet amendement serait un vrai signal positif pour notre profession qui en a bien besoin.

Le Bureau national du SNMSU-UNSA Éducation